

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION
ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

C A B I N E T

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(MC-RP N° 035 - 2016)

Rémis Fulgance DANDJINOU

Ouagadougou, le 21 septembre 2016

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 21 septembre 2016,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 12 H 00 mn,
sous la présidence de
Son Excellence Monsieur Paul Kaba THIEBA,
Premier ministre, Chef du gouvernement.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

Le Conseil a examiné deux (02) projets de loi.

Le premier est relatif au projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2017.

Les priorités du budget de l'Etat, exercice 2017 ont été définies sur la base des objectifs fixés dans le Plan national de développement économique et social (PNDES) et prennent en compte les implications tirées de l'analyse de l'environnement économique et social.

Elles s'articulent autour des trois axes stratégiques à savoir, réformer les institutions et moderniser l'administration, développer le capital humain et dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi.

Les recettes budgétaires totales de 2017 se chiffrent à **deux mille quatre milliards quatre cent soixante-dix-sept millions neuf cent mille (2 004 477 900 000) francs CFA** dont **mille quatre cent trente-huit milliards deux cent soixante-cinq millions (1 438 265 000 000) francs CFA** au titre des recettes propres et **cinq cent soixante-six milliards deux cent douze millions neuf cent mille (566 212 900 000) francs CFA** au titre des ressources extraordinaires, soit une hausse de **27,42%** par rapport aux prévisions rectifiées de 2016.

Les dépenses budgétaires totales se chiffrent à **deux mille quatre cent sept milliards neuf cent soixante-neuf millions trois cent cinquante mille (2 407 969 350 000) francs CFA** contre **mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf milliards cinq cent soixante-trois**

millions cinq cent soixante-quatre mille (1 799 563 564 000) francs CFA en 2016, soit une augmentation en valeur relative de **33,81%**. Cette hausse est liée à l'accroissement des dépenses d'investissement qui passent de **sept cent dix milliards quatre cent soixante-treize millions deux cent vingt-sept mille (710 473 227 000) francs CFA** en 2016 à **mille deux cent vingt neuf milliards sept cent quatre-vingt-douze millions huit cent dix-huit mille (1 229 792 818 000) francs CFA** en 2017, soit un accroissement de **73,09%**.

Sur la base de ces hypothèses, la croissance du Produit intérieur brut (PIB) est projetée à **8,37%** en 2017 contre **4%** en 2015 et **5,2%** attendue en 2016.

Comparativement à 2016, on observe une légère amélioration du taux de pression fiscale qui passe de **15,87%** en 2016 à **16,75%** en 2017.

Le ratio « dépenses de personnel rapportées aux recettes fiscales » se situe à **41,87%** en 2017 pour une norme communautaire limitée à **35%**, contre un taux de **45,26%** en 2016. Ce niveau de ratio s'explique par l'incidence des mesures issues des conclusions du dialogue avec les partenaires sociaux.

Le ratio « encours de la dette rapporté au PIB » est de **31,8%** pour une norme maximale de **70%**.

Le taux d'inflation est de **2,1%** pour une norme maximale de **3%**.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du projet de loi à l'Assemblée nationale.

Le second est relatif au projet de loi de règlement au titre de l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2015.

A la date du 31 décembre 2015, les montants recouverts, au titre des recettes du budget général s'établissent à **mille quatre cent trente-six milliards cinq cent vingt-six millions quatre cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt et un (1 436 526 478 081) francs CFA.**

Au titre de l'état d'exécution des dépenses du budget général, les ordonnancements s'élèvent à **mille quatre cent soixante-quinze milliards huit cent dix millions deux cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent cinquante et un (1 475 810 289 551) francs CFA.**

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du projet de loi à l'Assemblée nationale.

Le Ministre de la Communication et
des Relations avec le Parlement,
Porte-parole du gouvernement,

Rémis Fulgance DANDJINOU